

CONSEIL SYNDICAL de l'AFP
Mairie d'ARVIEUX – le 14 octobre 2015

Présents : Marc BLANC, Philippe CHABRAND, Michel FAURE, Christian BLANC, Colette PHILIP, Raymond THOMAS

Invités : Mrs Jean-Luc COUSSY, Chambre d'Agriculture, Mr Jean-Louis DENARIE, DDT.

Excusés : Mrs Roger MARCELLIN, Bernard MEISSIMILLY, Jean-Denis PRAT, Daniel BRUNET pour l'ONF.

Marc BLANC, Président ouvre la séance. Il fait part à l'assemblée du décès brutal (infarctus) de Monsieur Jean-Noël GARCIN, éleveur de l'alpage nord de Clapeyto. Son frère et ses enfants vont continuer l'activité.

Il précise que l'Assemblée Générale est prévue le vendredi 23 octobre 2015 à 9 h. salle des fêtes. Les convocations ont été envoyées dans les délais prévus.

- Monsieur DENARIE a été invité avec Monsieur COUSSY pour répondre aux interrogations – nombreuses – qui se posent depuis la création de l'AFP et les difficultés à tout mettre en place.
- Monsieur Denarié indique :
Effectivement tout le travail de mise en place est fastidieux et nécessite un gros travail les deux premières années.
Pour le moment nous n'avons pas de réponse au sujet du recours fait au niveau du Tribunal Administratif – en moyenne cela prend 2 ans.

Le problème budgétaire est rappelé : pas assez de rentrées d'argent pour le remboursement à tous les propriétaires (2 ou 3 €/ha), y compris la Commune. Les locations réclamées aux agriculteurs seraient trop élevées. Les agriculteurs qui utilisent les terrains se sentent lésés car ils doivent une contribution importante (15 €/ha). Cela a été mal intégré dès le départ.

Les mêmes questions qu'à la précédente réunion sont posées. Mr Denarié indique :

- qu'il n'a pas de baguette magique pour régler les problèmes des particuliers : ex aux Maisons où persiste un problème de personnes... ; ainsi que pour les terrains non travaillés (par ex aux Escoyères : 2000 ha dans l'AFP et demande d'un agriculteur pour environ 30 ha).
- néanmoins il précise que pour lui l'AFP reste un bon outil pour la transmission à des repreneurs ; cela permet une redistribution de la richesse entre tous les propriétaires (certains ne percevaient pas de loyer) ;
- La commune peut ne pas recevoir de loyer de la part de l'AFP et tout mettre à disposition gratuitement (compensé par l'exonération de la taxe foncière sur les terrains agricoles).
- On peut faire une distinction au niveau des loyers versés entre prés de fauches et parcours de pâturage.
- Voir le montant de l'exonération de la taxe foncière : notamment pour la commune. > se renseigner auprès du service des Impôts.

- Actuellement le Département est en pénurie de repreneurs et les agriculteurs sont de moins en moins nombreux. Comment peut-on redistribuer des terrains par le biais de l'AFP si ils sont déjà affectés à un professionnel : plus facile en cas de cessation d'activité et départ en retraite.
- A ce stade, on peut constater :
 1. Le découragement du personnel en charge de ce travail : difficultés, beaucoup de temps passé après de nombreuses réunions avec les membres du Conseil Syndical, au détriment du travail de la commune.
 2. Les propriétaires ne sont pas contents (n'ont rien reçu et ne vont pas recevoir grand-chose, dans l'AFP malgré leur décision de ne pas adhérer).
 3. Les agriculteurs ne sont pas contents non plus car lourd en gestion et financièrement.
 4. La mairie : pas de revenus mais travail important (entretien des cabanes, gestion financière et administrative de l'AFP).
 5. Problème de l'équilibre budgétaire.
- Problème posé par rapport au droit de chasse.
- Pour le chalet de Furfande à réhabiliter : il faut dans un premier temps régler le problème du foncier, puis voir l'appel à projet de la Région dans le cadre du Plan de Développement Régional PACA et transmettre le dossier complet et chiffré des travaux envisagés. En général : 75 % de subventions – 25 % d'autofinancement. Revoir toutes les pièces indispensables au dossier.

Fait à Arvieux, le 19 octobre 2015.